

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**3 MAI 2022 à 20 H 00**

L'an deux mil vingt-deux, le 3 mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Martine PERROT, Maire.

**Présents :**

Mesdames Adeline AUBRY, Annie COMPAGNONI, Martine PERROT, Marlène RAMEL,  
Messieurs Jérôme JOLY, Christophe MARMET, Mathieu PERROT, Maurice TOURNERET,  
Alain TRONCIN

Excusées : Aude CHOIGNARD, Frédérique MULLER

Secrétaire de séance : Annie COMPAGNONI

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 avril 2022
- Délibération demande de subvention au titre du volet forestier du plan de relance
- Délibération développement éolien
- Logement communaux
- Délibération travaux cimetière
- Délibération modificative n°1 budget assainissement
- Travaux assainissement : Avenant 1
- Devis travaux éclairage public
- Devis réfection et mise en conformité du ralentisseur devant le bâtiment communal
- Devis tracteur tondeuse
- Subvention APE les Marronniers
  
- Informations diverses
- Questions diverses

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 avril 2022**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal du 5 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

**Délibération demande de subvention au titre du volet forestier du plan de relance**

Madame le Maire indique que la commission des bois s'est réunie le vendredi 7 avril sur les parcelles concernées par le plan de relance.

Après constat, il s'avère que certaines parcelles, initialement ciblées par le plan de relance, sont en mesure de se régénérer par elles-mêmes, d'où la proposition de les retirer du plan de relance, ce qui représenterait une surface totale de 8.68 ha au lieu des 10.67 ha.

Cette proposition n'a pas reçu un écho favorable de la part de l'ONF qui a stipulé, que le fait de rédiger un avenant pour revenir sur les décisions prises en premier lieu, engendrerait des pénalités.

Après contact auprès de la DRAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt), il a été confirmé qu'il n'y aurait pas de pénalités.

D'autre part, il a été précisé que si un avenant est réalisé par la commune, le service d'appui aux travaux se décharge de la maîtrise d'œuvre, la commune réalisant les travaux elle-même.

Suite à ces informations, la commission bois s'est à nouveau réunie le 29 avril. Après un large débat, la commission bois propose, compte-tenu des coûts déjà engagés, de maintenir le contrat initial. Néanmoins un rendez-vous sera pris avec Mr NOUVEAU, Directeur de l'ONF pour évoquer la situation et essayer d'aboutir à l'élaboration d'un avenant.

L'exposé étant entendu, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition de la commission bois à savoir le maintien du contrat initial si les discussions n'aboutissent pas et mandate Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

### **Délibération développement Eolien**

Madame le Maire indique que la Communauté de Communes souhaite s'orienter vers un mix énergétique sur le territoire, cette ambition figurant notamment au sein du nouveau contrat de relance et de transition écologique signé entre l'Etat et la CCDB en janvier 2022.

Pour ce faire, une carte des projets éoliens en cours, à venir ou potentiels sera réalisée, outil nécessaire à cette coordination à l'échelle intercommunale.

A cet égard, les communes sont sollicitées pour répondre à un questionnaire et prendre une délibération pour se positionner en faveur ou défaveur du développement de projet éolien sur le territoire.

Suite à l'exposé du Maire, le Conseil décide, à l'unanimité, de se positionner en défaveur du développement de projet éolien sur la commune.

### **Délibération changement de locataire**

Madame le Maire rappelle que l'appartement F4, occupé par Lucile ORTEGA et Nicolas TRIPONNEY, au 2 rue de la Cure, sera libéré le 31 mai prochain.

Madame le Maire indique que Mme ORTEGA et Mr TRIPONNEY ont réalisé un certain nombre de travaux (installation d'une cuisine, pose de moustiquaires, aménagement du garage et du jardin).

A cet égard, les locataires proposent une reprise des réalisations par la commune.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de garder les installations et en contrepartie, de faire don aux locataires du loyer du mois de mai.

D'autre part, Madame le Maire indique que Monsieur TALL Mame Mor a quitté l'appartement sis au 13 grande rue, le 13 avril 2022.

### **Délibération travaux cimetière**

Madame le Maire rappelle les travaux initiés dans le cimetière notamment par la mise à jour des concessions.

Cette mise à jour a permis de faire un relevé précis sur le devenir des tombes.

Elle informe que 21 tombes seront relevées suite à la demande des familles.

Restent 4 tombes menaçantes et dangereuses pour la sécurité des personnes pour lesquelles la procédure de relèvement est toujours en cours.

A cet égard, Madame le Maire propose un devis de la Marbrerie SANZ pour un montant de 18 120.00 € H.T comprenant le creusage des tombes, les travaux d'évacuation, l'exhumation des ossements et le reliquaire boîte à ossements avec plaque d'identité.

Elle rappelle que ce montant sera réglé à 50 % par la commune et 50 % par la commune de Champlive conformément à la convention signée entre les deux communes.

Le Conseil valide, à l'unanimité, le devis présenté pour la réalisation desdits travaux.

### **Délibération modificative n°1 budget assainissement**

Afin d'équilibrer les opérations d'amortissement, il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

<b>Fonctionnement</b>	
<b>Dépenses</b>	
c/61523/011 Réseaux	+ 2 462,00 €
<b>Recettes</b>	
c/777/042 Quote-part des subventions d'investissements	+ 2 462,00 €
<b>Investissement</b>	
<b>Dépenses</b>	
c/2315/23 Installation matériel et outillage technique	+ 1,00 €
<b>Recettes</b>	
c/28158/040 Autres	+ 1,00 €

L'exposé du Maire étend entendu, accord du Conseil, à l'unanimité, pour procéder à ces modifications et autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

### **Travaux assainissement quartier Chanois : Avenant 1**

Madame le Maire fait part d'une modification au niveau de la répartition des prestations des entreprises et la modification des articles 1201 et HB1 dans le cadre des travaux d'assainissement du Chanois.

Ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant dont la teneur est proposé aux Membres du Conseil.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de l'avenant n°1, sans incidence financière, et autorise Madame le Maire à le signer.

### **Devis travaux éclairage public**

Madame le Maire précise que suite aux travaux d'assainissement rue de l'Eglise, il a été prévu la pose de deux points lumineux.

Madame le Maire propose

- Un devis de la SARL CLERGET Location, d'un montant de 1 340.00 € H.T., pour le terrassement de deux massifs d'éclairage public.
- Un devis de l'entreprise BALANCHE, d'un montant de 2 404.22 € H.T., pour la pose des deux mats et luminaires.

Le Conseil valide, à l'unanimité, les devis présentés pour la réalisation desdits travaux.

### **Devis de réfection et mise en conformité du ralentisseur devant l'école**

Madame le Maire précise que dans le cadre des travaux initiés pour la sécurité dans le village, la réfection et la mise en conformité du ralentisseur devant l'école avait été envisagé.

Madame le Maire propose un devis de la SARL KOLLY TP, d'un montant de 2 287.00 € H.T. Le Conseil valide, à l'unanimité, le devis présenté pour la réalisation des travaux.

### **Devis tracteur tondeuse**

Madame le Maire propose deux devis pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la SARL MANZONI dont le devis s'élève à 6 753.26 € H.T.

Madame le Maire précise que ce matériel ne concernera que la commune et la commune de Champlive, la commune de Bretigney ayant son propre matériel. Elle rappelle que 50 % sera donc pris en charge par la commune de Champlive, conformément à la convention relative à l'achat et au partage du matériel utilisé par l'employé communal.

### **Subvention APE des Marronniers**

Madame le Maire rappelle la participation de la commune à l'achat des livres de Noël pour les enfants des écoles.

L'APE ayant réglé la facture des livres de Noël 2021 pour un montant de 575.50 €, les trois communes de l'école intercommunale proposent de verser une subvention de 200 € à l'Association des Parents d'Elèves, sachant qu'à l'avenir, le virement sera effectué directement à la coopérative scolaire.

Accord du Conseil, à l'unanimité, sur le versement de la subvention de 200 €.

### **- Informations diverses**

#### **- Questions diverses**

##### **- Demande de CU**

Madame le Maire informe les conseillers qu'un certificat d'urbanisme a été délivré pour la parcelle située devant la maison de Michel PATE pour la construction de 4 pavillons.

##### **- Implantation du réseau fibre optique**

Madame le Maire rappelle les travaux débutés le 2 mai relatifs à l'implantation du réseau fibre optique sur le domaine public.

##### **- Festival l'Annuelle**

Madame le Maire rappelle la réunion publique du vendredi 13 mai à 18 h 30 pour la présentation du programme des festivités de l'Annuelle des 10 au 12 juin à Dammartin et à Champlive.

##### **- Réfection des chemins**

Madame le Maire remercie les conseillers ainsi que les bénévoles pour avoir procédé à la réfection des chemins.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h 10.